



VILLE DE LOUISEVILLE
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 758

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que :

Lors de la séance ordinaire du lundi 14 août 2023, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté le règlement numéro 758, à savoir :

Règlement numéro 758 amendant le règlement numéro 733 sur la tarification des services (2023).

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, selon l'horaire d'été suivant (*jusqu'au 25 août 2023 inclusivement*) : de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi et de 8h00 à 13h00 le vendredi (sauf les jours fériés) **ou** selon l'horaire habituel suivant (*à compter du 28 août 2023*) : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ce règlement entrera en vigueur ce 23^e jour du mois d'août 2023, jour de sa publication.

Donné à Louiseville,
Ce 23^e jour du mois d'août 2023

Maude-Andrée Pelletier
Greffière